

## Le PLU présenté à la population le 29 juin 2010 à 20h00 !

Confirmation nous a été donnée par une réponse positive à un courriel adressé à M. le Vice-président de la commission urbanisme.

Alors nous vous conseillons de venir poser vos questions lors de cette présentation.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Aménagement (DOA) vous y seront présentés.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance des projets de ZAC, des volumes de constructions envisagés et des zones concernées. A ce jour, nous avons recensé près de 100 logements en cours de réalisation, qu'il faut ajouter aux 500 prévus d'ici 2014 et aux 750 pour 2015 à 2020...

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

Maître d'ouvrage :

N° de PC:

Date :

Mairie :

Superficie du terrain :

Superficie du plancher :

Hauteur au sol :

Nature des travaux :

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

Le Zonage, c'est-à-dire la répartition des zones U (urbanisée), AU (à urbaniser 1AU et 2AU), A (agricole) et N (naturelles et forestières) ne seront pas présentées à cette occasion, pas plus que le règlement. Ces éléments seront soumis à enquête publique ultérieurement, mais le PADD et le DOA en sont les fondements.

**Aussi en prendre connaissance est-il primordial !**

**Venez nombreux**



AVANT



APRES ?